

DELIBERATION N° 95/6-50  
au Conseil Municipal  
en séance du vendredi 15 décembre 1995

OBJET

CITOYENNETE D'HONNEUR A MESSIEURS :

- Metsi MANGARA
- Vincent MATLOU
- Knox MABUYA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

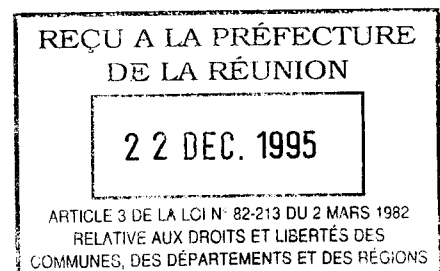
Sur le RAPPORT N° 95/6-50 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Décide d'attribuer le titre de "CITOYENS D'HONNEUR DE LA VILLE DE SAINT-DENIS" à Messieurs :

- Metsi MANGARA
- Vincent MATLOU
- Knox MABUYA.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1995



LE MAIRE  
Michel TAMAYA

# **ALLOCUTION A LA MEMOIRE DE KNOX MABUYA**

## **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS**

**LE 15 DECEMBRE 1995**

Mes chers collègues,

En décembre dernier, à pareille époque, la Ville de Saint-Denis recevait officiellement pour la première fois, trois jeunes responsables Sud-Africains, venus, à notre invitation, dans notre Ile, à l'occasion du 20 décembre.

Il nous avait paru naturel, pour cette première visite sud-africaine, si peu de temps après l'accession de Nelson Mandela à la présidence de la Nouvelle Afrique du Sud de décerner le titre de Citoyens d'honneur à :

- Metsi MANGARA

- Vincent MATLOU

et à Knox MABUYA, responsable du CIVICS, c'est-à-dire de l'association

municipale communautaire du Township de Tamboville.

Comme ses compagnons, Knox MABUYA nous avait frappé par son extrême maturité politique, et par sa jovialité, pleine d'une entraînante énergie.

C'est donc avec une douloureuse stupéfaction que nous avons appris, il y a peu, que Knox MABUYA avait été assassiné en août dernier, laissant derrière lui sa femme et ses enfants à qui nous tenons, par ce message, à adresser toute notre sympathie.

Mes chers collègues, je vous demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Knox MABUYA

Michel TAMAYA